

DENTAIRE		SÉCURITÉ SOCIALE	MGEN INTÉGRALE	OFFRE SOCLE MGEN CNP	MGEN CNP + Option 1	MGEN CNP + Option 2						
PANIER « 100 % SANTÉ » - Soins et prothèses totalement remboursés												
Couronne définitive (sur dent visible ou non)		60 % Cfdt:	Remboursement total de la dépense engagée. Pour un traitement et un tarif définis par les Pouvoirs publics.									
Inlay-core (avec ou sans clavette)												
Bridge dento-porté												
Couronne transitoire dento-portée												
Appareil amovible en résine												
Réparations sur appareil amovible en résine												
HORS PANIER « 100 % SANTÉ » - Soins et prothèses		<small>SOINS HORS PANIER HORS SECTEUR DES PUIVOIRS PUBLICS</small>										
Soins		60% de la BR* de 90 à 100 € soit 54 à 60 €	100 %	100 %								
Soins conservateurs, consultations, chirurgie, radiologie remboursés par la Sécurité sociale				de 337,5 à 375 €								
Inlay-onlay remboursé par la Sécurité sociale				de 360 à 400 €								
Prothèses												
Prothèses fixes (couronnes dento-portées et bridges) remboursées par la Sécurité sociale												
Couronne définitive sur dent visible (incisive, canine et prémolaire) - couronne céramo-métallique - couronne céramo-céramique		60% de la BR de 279,20 €	420 €		1047€							
Couronne définitive sur dent non visible (molaire) - couronne céramo-métallique - couronne céramo-céramique			300 €		698,00 €							
Orthodontie												
Traitement actif remboursé par la sécurité sociale		100% de la BR soit 193,50 €		639€ / semestre		483,75 €						
Traitement non remboursé par la Sécurité sociale		-		-		400 € par semestre						
Implantologie												
Couronne sur implant		60% de la BR		322,50 € dans la limite de 3 couronnes sur 2 années civiles puis 161,25 € sur les suivantes		200 € dans la limite de 2 couronnes sur 1 année civile						
Implant												
Non remboursé par la Sécurité sociale (greffe d'os, inlay implantaire, guide chirurgical...)		Non pris en charge		Remboursement Sécurité sociale + 650 €/implant (limité à 3 implants sur 2 années civiles)		500 € dans la limite de 2 implants sur 1 année civile						
Remboursé par la Sécurité sociale (greffe d'os, inlay implantaire, guide chirurgical...)		100% de la BR		650 € dans la limite de 2 implants sur 1 année civile								
Parodontie												
Traitement remboursé par la Sécurité sociale		60% de la BR		100 % + forfait 400 €/ année civile		100 %						

Les données de la Base de Remboursement de la sécurité sociale (BR) sont celles connues en Novembre 2025.